

Département du Tarn

2024-03-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15	Date de convocation : 19/06/2024
Nombre de membres présents : 14	Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Lydie FOISSAC (pouvoir à Marie-Christine CABAL)

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Création d'un emploi temporaire. Poste adjoint technique territorial, pluri communal, catégorie C, à compter du 28/08/2024 affecté à l'Ecole et au Service Jeunesse.**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le départ à la retraite de l'ATSEM (grade ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe) au 31/07/2024 et la nécessité de recruter un agent à temps complet pour occuper cette fonction (la période scolaire), à partir du 29/08/2024,

Considérant la création du Service Jeunesse ALAE/ALSH (période de vacances + mercredi) au 01/09/2024 et la nécessité de recruter un agent diplômé,

Monsieur le maire propose d'embaucher un agent, sous contrat durant une période de 6 mois renouvelable 1 fois, diplômé soit du concours d'ATSEM, soit du CAP Petite Enfance.

Si cette période d'essai s'avère positive, l'agent sera nommé stagiaire et un poste pluri communal ATSEM 2<sup>e</sup> classe/ Adjoint animation, devra être créé.

Durant l'année scolaire 2024/2025, le poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe ne sera donc pas pourvu. Pour pallier à cette carence, il convient de créer un poste d'Adjoint technique pluri communal temporaire.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal,

- La création d'un poste emploi temporaire : adjoint technique territorial pluri communal, à temps complet, affecté à l'école et au service Jeunesse, à compter du 29 août 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

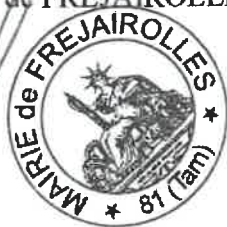
- ACCEPTE LA CREATION d'un poste emploi temporaire : adjoint technique territorial pluri communal, catégorie C, à temps complet, affecté à l'école et au service Jeunesse, à compter du 29/08/2024,

- CHARGE monsieur le maire de procéder au recrutement,
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, ans susdits et ont signé les membres présents.

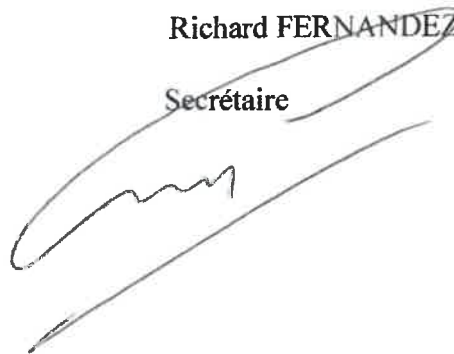
Jérôme CASIMIR

Maire de la commune de FREJAIROLLES



Richard FERNANDEZ

Secrétaire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN** à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Lydie FOISSAC  
procuration à Marie-Christine CABAL

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**OBJET** : Création d'un emploi permanent. Adjoint technique territorial, catégorie C, à compter du 01/09/2024 (Service Cantine).

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Par délibération en date du 13 novembre 2023, après avis favorable du C.S.T., le conseil municipal avait supprimé le poste correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe affecté à la cuisine, l'accueil des enfants, le service, entretien des locaux. Ce poste était occupé par un agent à temps non complet, celui-ci avait été nommé par voie de mutation à la Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois. Depuis, c'est un agent contractuel qui assure ces fonctions.

Considérant les éléments cités ci-dessus,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal,

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, affecté à la cantine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres

- ACCEPTE LA CREATION d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, affecté à la cantine, à compter du 01/09/2024,
- CHARGE monsieur le maire de procéder au recrutement,
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, ans susdits et ont signé les membres présents.

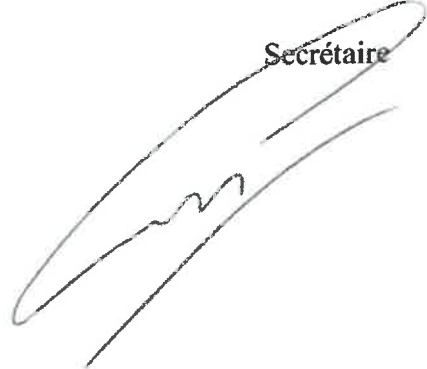
Jérôme CASIMIR

Maire de la commune de FREMAIROLLES



Richard FERNANDEZ

Secrétaire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN** à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absent excusé** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Création d'un service jeunesse composé d'un d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH pour les mercredis et les vacances scolaires).**

A ce jour, durant les vacances scolaires et le mercredi, les parents d'enfant de 3 ans à 10 ans, domiciliés à Fréjairolles confient leur(s) enfant (s) soit au centre de loisirs de CAMBON (12 familles concernées) soit à celui de PUYGOUZON (48 familles concernées).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un service jeunesse municipal d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH pour les mercredis et les vacances scolaires).

Ce Service Jeunesse proposerait l'accueil des enfants domiciliés à Fréjairolles ou hors Commune de FREJAIROLLES, de 3 ans à 10 ans, sur les temps périscolaires et extrascolaires

**ENCADREMENT-RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le maire prévoit le recrutement de 4 agents à temps complet, sous contrat de 6 mois renouvelable 1 fois, puis stagiaire 1 an et titularisation, dans le meilleur des cas. Ces embauches se répartiraient comme suit :

- 1 animateur Responsable, diplômé d'un BPJEPS et/ou BAFD,
- 2 animateurs diplômés du BAFA ou CAP Petite Enfance
- 1 agent du futur poste pluri communal (ATSEM/adjoint technique)

D'autre part, consultés, certains agents du personnel communal à temps partiel, à ce jour, ont fait part de leur intérêt d'intégrer ce service. Il en résulte :

- Le poste de l'adjoint technique affecté au service de la cantine, à 7h.52 hebdomadaires serait transformé en temps complet,
- Le poste de l'adjoint technique affecté à la surveillance de la garderie scolaire, à l'animation de la pause méridienne, diplômé du BAFA à 21h. hebdomadaires serait transformé en temps complet.

Dans ce cas, le Comité Social Territorial doit être saisi. Après réception de son avis, le conseil municipal devra délibérer.

Par ailleurs, l'agent recruté sur le poste précédemment créé au grade d'adjoint technique interviendra, lui aussi

### **BUDGET – FINANCEMENT**

Les dépenses (salaires et charges, fournitures diverses, spectacles, visites, déplacements...) seront réglées par le budget de fonctionnement de la commune.

Les recettes seront générées par les participations des familles, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole. C'est une subvention communale qui effectuera l'équilibre du budget de fonctionnement de ce service.

### **LES BATIMENTS D'ACCUEIL**

Les activités se dérouleront dans 2 salles de l'école maternelle + le dortoir, dans l'école primaire et l'ancienne garderie.

Concernant les repas, ils seront pris comme pendant la période scolaire, dans la cantine ; C'est la cuisine centrale d'Albi qui les fournira.

### **LES JOURS ET HORAIRES**

Les horaires d'accueil seront 7h 30 à 18h 30, les jours scolaires, le mercredi, les jours de vacances.

Considérant l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH en date du 8 mars 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 01/09/2024.

Après avoir entendu l'exposé du projet de création d'un Service Jeunesse composé d'un ALAÉ et d'un ALSH sur la Commune, le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

- ACCEPTE la proposition de CREATION d'un ALAE/ALSH
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de ce Service Jeunesse ALAE/ALSH, 01/09/2024,
- CHARGE Monsieur le Maire de réaliser toutes les opérations à intervenir tant pour sa mise en place que pour son organisation (autorisations de la Protection Maternelle Infantile et de Caisse Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

Le Maire



Jérôme CASIMIR

Le secrétaire



Richard FERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 081-218100972-20240624-2024\_0313-DE



Département du Tarn

**2024-03-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN** à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Création d'un emploi temporaire. Poste responsable du service ALAE/ALSH, catégorie C, à temps complet à compter du 12/08/2024.**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la création du Service Jeunesse ALAE/ALSH (période de vacances et mercredi) au 01/09/2024,

Considérant la nécessité de recruter un directeur, monsieur le maire propose d'embaucher un agent diplômé d'un BPJEPS, sous contrat durant une période de 6 mois renouvelable 1 fois, Si cette période d'essai s'avère positive, l'agent sera nommé stagiaire et un poste d'adjoint technique, devra être créé.

Considérant les éléments cités ci-dessus,

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des mem

- - DECIDE LA CREATION d'un emploi temporaire pour un poste d'adjoint territorial d'animation, catégorie C, responsable de l'ALAE/ALSH, à temps complet, à compter du 12 août 2024.
- CHARGE monsieur le maire de procéder au recrutement,
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, ans susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR

Maire de la commune de FREJAIROLLES



Richard FERNANDEZ

Le Secrétaire

Département du Tarn

2024-03-15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Création de 2 emplois temporaires. 2 Postes agent territorial d'animation au service ALAE/ALSH, catégorie C, à temps complet à compter du 12/08/2024.**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la création du Service Jeunesse ALAE/ALSH (période de vacances et mercredi) au 12/08/2024,

Considérant la nécessité de recruter deux agents diplômés du BAFA ou du CAP Petite Enfance, monsieur le maire propose d'embaucher un agent, sous contrat durant une période de 6 mois renouvelable 1 fois, Si cette période d'essai s'avère positive, l'agent sera nommé stagiaire et un poste d'adjoint d'animation, devra être créé.

Considérant les éléments cités ci-dessus,

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- - DECIDE LA CREATION de 2 emplois temporaires pour 2 postes d'agent territorial d'animation, catégorie C, à temps complet, affecté à l'ALAE/ALSH à compter du 12 août 2024.
- CHARGE monsieur le maire de procéder au recrutement,
- S'ENGAGE à prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.
- AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, ans susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR

Maire de la commune de FREJAIROLLES



Richard FERNANDEZ

Le Secrétaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN** à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**OBJET : Tarifs de l'A.L.S.H. et mercredi. Année scolaire 2024/2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers municipaux un tableau des tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), concernant la journée ou demi-journée ainsi que le mercredi.

Les tarifs proposés sont répartis en 5 tranches. Celles-ci tiennent compte du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales de chaque famille.

Le quotient familial de chaque foyer retenu est celui du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours avec une dégressivité de - 10% dès le second enfant inscrit sur les activités de façon identique.

Il n'y a pas de dégressivité sur les sorties et activités spécifiques ainsi que sur les repas.

Un supplément sera demandé pour les sorties à entrées payantes et/ou avec transport et activités spécifiques.

Cette grille tarifaire respecte l'obligation imposée par la CAF d'une augmentation de 15 % minimum entre chaque tranche.

Ces tarifs s'appliquent aux journées avec repas ou sans repas et les demi-journées des vacances scolaires.

Une adhésion annuelle est proposée au tarif de 20€ par famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs de l'A.L.S.H. (vacances et mercredis) applicables à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Tranches Quotients familiaux CAF	Communes	Formule 1		Formule 2		Formule 4	
		Journée avec repas		1/2 journée sans repas		Journée sans repas	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
0-499	ALSH Fréjairolles	7,37 €	8,87 €	1,68 €	3,18 €	3,35 €	4,85 €
500 - 699	ALSH Fréjairolles	8,71 €	10,21 €	2,35 €	3,85 €	4,69 €	6,19 €
700 - 899	ALSH Fréjairolles	11,99 €	13,49 €	3,99 €	5,49 €	7,97 €	9,47 €
900 - 1099	ALSH Fréjairolles	13,58 €	15,08 €	4,78 €	6,28 €	9,56 €	11,06 €
Supérieur ou égale à 1000	ALSH Fréjairolles	15,01 €	16,51 €	5,50 €	7,00 €	10,99 €	12,49 €
<b>Adhésion /an FREJAIROLLES</b>		<b>20 €/an et par famille</b>					

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire

Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ



Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

### Séance du 24 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**OBJET : TARIFS REPAS ENFANT ET ADULTE CANTINE ET GARDERIE du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024.**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs pour la prestation de fourniture de repas à la cantine et la garderie du matin et/ou du soir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à XXXXX

- **FIXE le tarif d'un repas à la CANTINE** comme suit :

<b>Enfants domiciliés sur la commune de FREJAIROLLES</b>			
Adulte	Enfant	Repas à partir du 3 <sup>ième</sup> enfant	Panier repas
6.27 €	4.02 €	3.68 €	2.08 €
<b>Enfants domiciliés HORS la commune de FREJAIROLLES</b>			
-	5.04 €	4.40 €	2.63 €

- **PRECISE** qu'il convient de prévoir une clause de revoyure au cas où la cuisine centrale modulerait ses tarifs en cours d'année scolaire.
- **FIXE les tarifs de la garderie** comme suit :

<b>Enfants domiciliés dans la commune de FREJAIROLLES</b>	
1 fois par jour	2 fois par jour
2.12 €	2.69 €
<b>Enfants domiciliés HORS de la commune de FREJAIROLLES</b>	
1 fois par jour	2 fois par jour
3.40 €	3.97 €



- **DIT que ces tarifs seront applicables du 2 septembre**

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240624-2024\_03\_17-DE

2024  
FICH  
S'LO

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits et ont signé les memb

Le Maire  
Jérôme CASIMIR



Le secrétaire  
Richard FERNANDEZ

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE  
TARIFS REPAS ENFANT ET ADULTE CANTINE ET GARDERIE .**

**Cette délibération annule et remplace la précédente reçue en Préfecture le 01/07/2024, numéro 081-218100972-20243624-2024\_03\_17 DE. Erreur d'inversion de tarifs dans le tableau Garderie**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs pour la prestation de fourniture de repas à la cantine et la garderie du matin et/ou du soir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE le tarif d'un repas à la CANTINE comme suit :**

<b>Enfants domiciliés sur la commune de FREJAIROLLES</b>			
Adulte	Enfant	Repas à partir du 3 <sup>ième</sup> enfant	Panier repas
6.27 €	4.02 €	3.68 €	2.08 €
<b>Enfants domiciliés HORS la commune de FREJAIROLLES</b>			
-	5.04 €	4.40 €	2.63 €

- **PRECISE** qu'il convient de prévoir une clause de revoyure au cas où la cuisine centrale modulerait ses tarifs en cours d'année scolaire.



- **FIXE les tarifs de la garderie comme suit :**

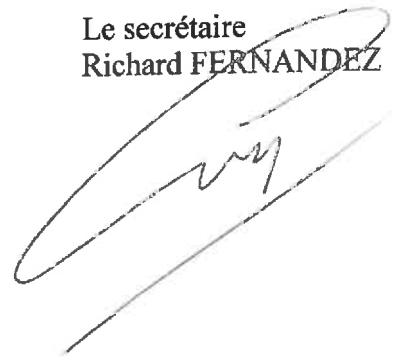
<b>Enfants domiciliés dans la commune de FREJAIROLLES</b>	
1 fois par jour	2 fois par jour
2.12 €	3.40 €
<b>Enfants domiciliés HORS de la commune de FREJAIROLLES</b>	
1 fois par jour	2 fois par jour
2.69 €	3.97 €

Fait et délibéré les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire  
Jérôme CASIMIR

Le secrétaire  
Richard FERNANDEZ

Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

### Séance du 24 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

#### Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité au 15/08/2024

Suite au départ à la retraite de l'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant la création d'un service Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH mercredis et vacances scolaires), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Il convient de modifier le tableau des effectifs présents à compter du 15/08/2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS			
Filières et grades	Effectifs à temps complet	Effectif à temps non complet	Totaux
<b>Filière administrative</b>			
Catégorie B			
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Catégorie C			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	1	1
<b>Filière technique</b>			
Catégorie C			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	1	4
Adjoint technique territorial	3	0	3
<b>Total effectif agents titulaires</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>

EMPLOIS TEMPORAIRES			
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique pluri communal	1		
<b>Filière Animation</b>			
Catégorie C			
Animateur responsable	1	0	1
Agent d'animation	2	0	2
<b>Effectif agents non titulaires</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Total effectif global</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240624-DEL\_20240318-DE

S2LOW

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR

Mairie



Richard FERNANDEZ

Secrétaire



2024-03-19

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240624-DEL\_20240319-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN** à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absents excusés** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTEES PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES ET DE L'ARIEGE (SDE09) DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET), ET DU TARN ET GARONNE (SDE81) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX A MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09), le syndicat Départemental d'Energie du département de **L'AVEYRON (SIEDA)**, le Syndicat Départemental d'Energie de **DU CANTAL (SDEC)**, la **féderation Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE (FDEE19)**, le Syndicat mixte

d'électrification du GARD (SMEG), le Syndicat départemental d'Équipement de la LOZERE (SDEE); 'Energie de la HAUTE-LOIRE (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie du Lot (FDEL), le syndicat Départemental d'Énergie du département des Hautes Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'électricité du Pays Catalan (SYDEEL), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn et le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE82),

- Ont constitué un groupe de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET ( Syndicat Départemental d'Énergie Tarn) est le coordonnateur,

- Qu'en qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle conversion consécutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de 6 mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre la convention actuelle.

Considérant que la commune de FREJAIROLLES, au regard de ses propres besoins à un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes

Etant précisé que la commune de FREJAIROLLES sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou à accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins,

Au vu de ces éléments et sur proposition de monsieur le maire, à l'unanimité des membres

Le conseil municipal,

- DECIDE de l'adhésion de la commune de FREJAIROLLES au groupement de commandes de précité,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération,
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de FREJAIROLLES,
- PREND ACTE des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5-2 de la convention constitutive t que le Membre Pilote de sn département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes) ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de Fréairolles.
- PREND ACTE des missions dévolues au coordonnateur décrites aux 4-2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de

commandes pour le compte de la commune de FREJAIROLLES  
distinction de procédures,

- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget
- HABILITE le coordonnateur à solliciter en tant que de besoin auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents de livraison de la commune de FREJAIROLLES.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

Le Maire



Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240624-DEL\_20240319-DE

S'LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**OBJET : Admission en non-valeur liste 5853580433**

Monsieur le comptable public du service de gestion comptable d'Albi a adressé à la commune de Fréjairolles la liste des créances irrécouvrables portant sur l'exercice 2021 pour le budget principal.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes pour lesquels malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, le service de gestion comptable d'Albi n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers.

Ce sont des prestations relatives à des factures de cantine garderie (pour 99,09 %) et à des reliquats de factures de loyer (0,91%).

Il faut enfin noter que dans tous les cas, les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène le service de gestion comptable à ne pas engager de poursuites au-delà des relances règlementaires.

Compte tenu du caractère irrécouvrable de ces sommes, le service de gestion comptable d'Albi demande à la commune d'admettre en non-valeur les sommes indiquées, conformément aux états transmis pour le montant total de 138,62 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

VU le code général des collectivités,

VU l'état des présentations et admissions en non-valeur arrêté par le comptable public en date du 23 mai 2024, n° 5853580433 d'un montant de 138,62 € des créances irrécouvrables du budget général de la commune de Fréjairolles pour l'exercice 2021,

**APRES AVOIR DELIBERE**

- **ADOPTÉ** l'admission en non-valeur des différents titres de recettes pour l'exercice 2021, figurant dans l'état présenté par le service de gestion comptable en date du 23 mai 2024.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an, susdits et signé par les membres présents.

Jérôme CASIMIR, maire



Richard FERNANDEZ, secrétaire

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRESAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absents excusés** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Rétrocession de la concession n°38.**

Considérant la demande de rétrocession de la concession n°38 formulée par monsieur et madame ROUVIERE, domiciliés 16 avenue de Gérone à ALBI,

Considérant que cette concession est libre de toute inhumation,

Considérant que les demandeurs sont les acquéreurs de la dite concession à titre perpétuel,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande. Il précise que seul le montant encaissé dans le budget de la commune, soit les 2/3 du montant total de la vente (256 €) peut être restitué au propriétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession n°38 d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, située dans le cimetière communal,
- **FIXE** à 170.67 € le reversement aux demandeurs,

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Certifie exécutoire

Reçu en Préfecture, le  
Publié ou notifié



Le Maire

Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ





2024-03-22 - Bis

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240623-DELCM\_20240322B-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

### Séance du 24 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables**

#### Eléments de contexte :

Afin de lutter contre le changement climatique, garantir la sécurité d'approvisionnement, baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages, et atteindre l'objectif de neutralité carbone fixé par le Gouvernement en 2050, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023 fait de la planification territoriale une priorité.

Pour ce faire, l'article 15 prévoit la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (dites ZAER) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. A ce titre, les communes peuvent adapter leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.

Après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes approuvent, par délibération du conseil municipal, les zones d'accélération.

La définition de ces zones facilitera notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme pour les porteurs de projets avec une instruction accélérée (phase d'instruction réduite à trois mois et délai de remise du rapport d'enquête réduit à quinze jours), ainsi que des incitations financières (bonus dans le cadre des procédures d'appel d'offre et modulation tarifaire).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives : des en dehors. Toutefois, un comité de projet est obligatoire, aux fra

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240623-DELCM\_20240322B-DE



Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée par la mise à disposition du dossier dans le site communal et de la mise à disposition d'un registre de recueil des observations du public.

Pour le territoire de la commune de Fréjairrolles, et à l'issue de la phase de concertation, monsieur le maire proposé les zones d'accélération suivantes, classées par filière de production :

EOLIEN TERRESTRE		En raison de considérations topographiques, patrimoniales, paysagères et techniques, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
HYDROELECTRICITE		L'hydroélectricité ne présentant pas de potentiel sur le périmètre communal, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
BOIS-ENERGIE BIOMASSE		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
BIOMETHANE BIOGAZ		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
GEOTHERMIE	Profonde	En raison de considérations topographiques et techniques, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette filière énergétique.
	De surface	Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURE	Renouvellement d'équipement	Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique en renouvellement d'équipement (pas d'équipement ou récent).
	Nouvelle installation	Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AVEC OMBRIERE		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE « AUTRES »		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.
SOLAIRE THERMIQUE SUR TOITURE		Il est proposé d'instaurer des zones d'accélération pour cette filière énergétique sur les secteurs tels que figurant en annexe de la présente délibération.
SOLAIRE THERMIQUE AU SOL		Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération pour cette filière énergétique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

VU le code de l'énergie et en particulier son article L141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes,

VU les modalités de concertation du public précisées dans la présente délibération.

**ENTENDU LE PRESENT EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, à l'unanimité**

**CONSIDERANT** que l'identification des zones d'accélération a fait l'objet d'une concertation publique du 30 mai 2024 à ce jour par insertion dans le site communal et mise à disposition en Mairie.

**APPROUVE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, telles qu'annexées à la présente délibération,

**AUTORISE** monsieur le maire à transmettre la présente délibération et ses annexes au référent préfectoral,

**AUTORISE** monsieur le maire à transmettre la présente délibération et ses annexes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil communautaire, ainsi qu'au syndicat mixte en charge du schéma de cohérence territorial du Grand Albigeois,

**AUTORISE** la communauté d'agglomération de l'Albigeois à transmettre au référent préfectoral les données cartographiques (SIG) conformes à la présente délibération et ses annexes, via le portail cartographique national des énergies renouvelables.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire

Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240623-DELCM\_20240322B-DE



# Saint-Jairolles

■ Géothermie de surface  
(pompe à chaleur)

Superficie en ha ZAEFR	% ZAEFR/superficie communale
1480,19	84,01

## Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables





Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240623-DELCM\_20240322B-DE



# Saignes

 Solaire photovoltaïque ombrière  
(nouvelle installation)

Superficie en ha ZAEnR	% ZAEnR/superficie communale
0,37	0,02

## Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 081-218100972-20240623-DELCM\_20240322B-DE

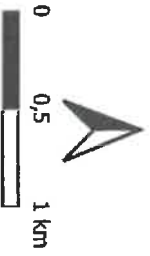


# ajairolles

 Solaire photovoltaïque toiture  
(nouvelle installation)

Superficie en ha ZAENR	% ZAENR/superficie communale
1761,87	100

## Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables





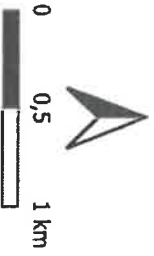
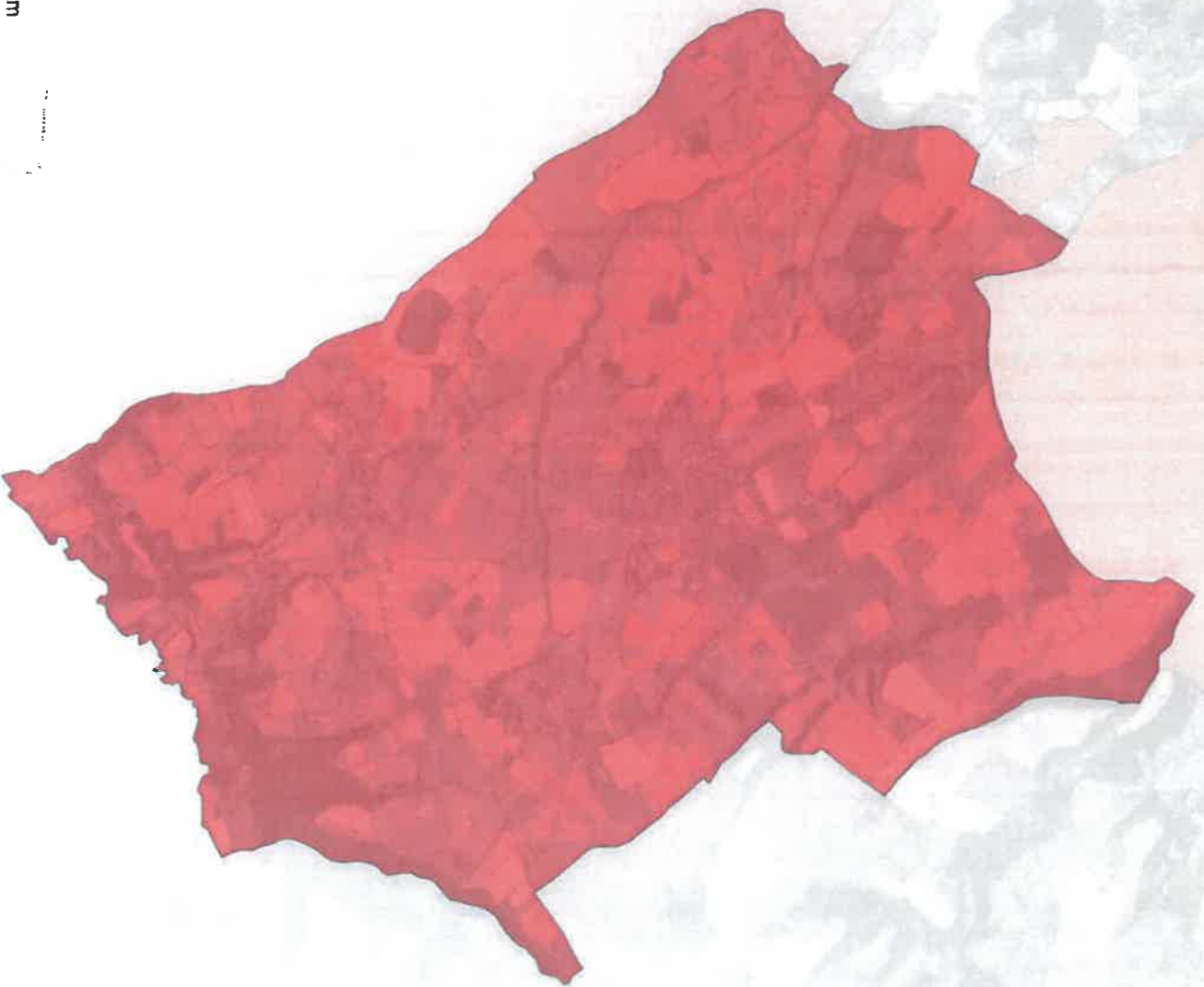


# Séjairolles

 Solaire thermique toiture

Superficie en ha ZAEIR	% ZAEIR/superficie communale
1761,87	100

## Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 19/06/2024  
Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Nettoyage de la toiture et des gouttières de la mairie.**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de nettoyer la toiture et les gouttières du bâtiment de la mairie. Deux professionnels sont venus pour évaluer les travaux. Ils ont relevé qu'il faudrait aussi, changer quelques tuiles.

Les deux propositions évaluant le nettoyage, l'application d'un anti-mousse fongicide et anti mousse, le changement de tuiles sont :

- ART ET TOITURES	9 765.30 € HT	11 718.36 € TTC
- M.H.TOITURES	8 500.00 € HT	10 200 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o RETIENT le devis de M.H.TOITURES au prix de 8 500.00 € HT

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

Le Maire



Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet Travaux de réfection du tableau électrique de l'église**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une mise aux normes du tableau électrique de l'église.

Il propose le devis de l'entreprise ANGELUS qui s'élève à 2 202.50 € HT 2 643 € TTC

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de confier la mise aux normes du tableau électrique de l'église à l'entreprise ANGELUS pour montant de 2 202.50€ HT.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le  
Publié ou notifié

Le



Jérôme CASIMIR

Le secrétaire

Richard FERNANDEZ



Département du Tarn

2024-03-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

**Séance du 24 JUIN 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),  
**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

**Objet : Recensement de la population 2025. Désignation d'un oordonnateur communal**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement général de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

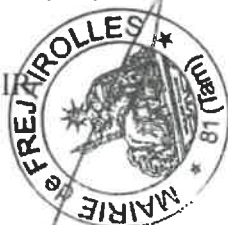
L'INSEE qui dirige cette opération souhaite la nomination d'un coordonnateur communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- DESIGNNE Richard FERANDEZ, conseiller municipal délégué en que coordonnateur,
- CHARGE monsieur le maire de prendre un arrêté.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR  
Mairie



Richard FERNANDEZ  
Secrétaire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 19/06/2024

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 19/06/2024

### Séance du 24 JUIN 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE ET LE VINGT QUATRE JUIN à 19h., le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, maire, Mohamed BOUMEDIENNE, Marie-Christine CABAL, Caroline CANTIE, Nathalie CARME, Christian CHAMAYOU, Richard FERNANDEZ, CHRETIEN Christine, Lydie FOISSAC, Dominique GERARD, Nadine HERAL, Ludovic MARLOT, Benoît MARQUES, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nathalie DEGUDE (pouvoir à Jérôme CASIMIR),

**Secrétaire de séance** : Richard FERNANDEZ

### Objet : Mise en place d'un Chantier Loisirs Jeune

Les administrateurs de la Caf du Tarn attirent l'attention des porteurs sur le choix du chantier qui, comme le prévoit le règlement intérieur, doit correspondre à une « action d'utilité sociale, de nature citoyenne ou solidaire (intergénérationnelle, environnementale, culturelle, numérique ou s'inscrivant dans une démarche de développement durable) ».

La participation au chantier est l'occasion pour le jeune de contribuer à un projet, une action qui a du sens pour son territoire.

Monsieur le maire, propose de fixer le montant de la participation des parents à 5 € par enfant, payable uniquement par chèque à l'ordre du trésor public.

Mme Aurélie GARCIA et Mme Justine ENJALBERT sont proposées pour encadrer ce Chantier Loisirs Jeunes ainsi que la sortie qui en découlera.

Sur proposition de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la mise en place d'un Chantier Loisirs Jeunes pour cet été 2024,
- **FIXE** le montant de la participation à 5€ par enfant,
- **DIT** que les agents municipaux, Aurélie GARCIA et Justine ENJALBERT seront chargées de l'encadrement des travaux à réaliser avec les jeunes sur Fréjairolles et de l'accompagnement sur la sortie,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre les décisions nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les, jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Jérôme CASIMIR  
Le Maire



Richard FERNANDEZ  
le Secrétaire de séance

